ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ CAS INFOLIGHT –

MISSION 1 : OPÉRATIONS COURANTES

Traitement des achats

Vous avez en charge de terminer l'enregistrement des opérations d'achat du mois de mars 2017.

Activité 1.5. Enregistrement et suivi des opérations relatives aux fournisseurs

1.5.4. Enregistrement des factures d'achat de bien, de service.

Compétences:

Réaliser et valider les enregistrements relatifs aux achats de biens, de services.

Date	Journal	N° compte général	N° compte de tiers	Libellés des opérations	Débit	Crédit
05-mars	ACH	624220		= 85,26 + 62,39	147,65	
		445640			12,48	
		401000	FRTNT	Facture n°2017F0B		160,13
07-mars	ACH	607100		(Net commercial)	148 616,80	
		624100			150,00	
		445660			29 753,36	
		409600			120,00	
		409100				20 000,00
		401000	FRMISCO	Facture n°2040		158 640,16
18-mars	ACH	401000	FRMISCO		120,00	
		409600		Avoir n°5648		120,00
22-mars	ACH	607200		= 4 984 / 0,8245	6 044,88	
		445662		= (4 984 / 0,8245) x 0,20	1 208,97	
		445200		= (4 984 / 0,8245) x 0,20		1 208,97
		401000	FRCAFCA	Invoice FR 2454		6 044,88

Traitement des ventes internet

Vous devez réaliser le traitement comptable des règlements pour le lot n°6769.

Activité 1.2 Contrôle des documents commerciaux

1.2.3. Contrôle des opérations et des traitements dématérialisés

Compétences:

Mettre à jour les données clients, effectuer les opérations de contrôle.

Activité 1.3 Enregistrement et suivi des opérations comptables relatives aux clients

1.3.1. Enregistrement, contrôle et validation des opérations relatives aux clients (y compris celles générées par le PGI)

Compétences:

Enregistrer les opérations relatives aux ventes, aux prestations de services, aux frais accessoires (transport, emballages), aux créances en devises, au règlement au comptant et à crédit et contrôler leur cohérence.

Date	Journal	N° compte général	N° compte de tiers	Libellés des opérations	Débit	Crédit
27/03	BQ	512900		Lot n°6769	932,38	
		411000	CLIINTERNET			932,38
28/03	BQ	512100		Avis de crédit n°047	909,17	
		627900		= 23,21 - 3,87	19,34	
		445660			3,87	
		512900		= 909,17 + 23,21		932,38

Mise à jour du compte 512200 BNP

Vous devez mettre à jour le compte 512200 BNP en enregistrant les opérations découlant de l'état de rapprochement

Activité 1.6. Réalisation des rapprochements bancaires (comptabilité de trésorerie)

1.6.3 Enregistrement des écritures de régularisation suite au rapprochement bancaire

Compétences :

Enregistrer les écritures de régularisation nécessaires.

Date	Journal	N• compte général	N° compte de tiers	Libellés des opérations	Débit	Crédit
31/03	BQ	444000		Selon état rapprochement n°204	2 102,00	
		627000		15 / 1.2	12,50	
		445660		12,5 x 0,2	2,50	
		401000	FRFUGO		30 218,25	
		401000	FRCAPRO		759,72	
		666000		(830 / 1,0842) - (830 / 1,0925)	5,82	
		164000			598,00	
		661000			67,00	
		613000 ou 401000	FRVIALAN		2 242,00	
		512200				36 007,79
31/03	BQ	512200		Selon état rapprochement n°204	1 598,56	
		411000	CLICCC			1 598,56

Extraction de données

Vous aidez M. Guillaume à préparer le rendez-vous avec le conseiller BNP en réalisant une automatisation de l'extraction des données clients (requête).

Activité 7.1. Recherche d'information

7.1.3. Mises en œuvre des méthodes de recherche d'information

Compétences

Opérer des opérations de traitement de données, extraites en nombre, avec l'outil adapté à la structuration des données.

Requête: Dailly

SELECT NumFact, NomClient, MontantTTCFact

FROM CLIENT, FACTURE

WHERE CLIENT.CodeClient = FACTURE.CodeClient

AND PaysClient= "France"

AND MontantTTCFact BETWEEN 1251 AND 4999

AND CodeCat <> "PART" AND CodeReg <> "LCR"

AND DateFact BETWEEN #01/01/2017# AND #03/31/2017#;

Variante pour la 5^{ème} ligne :

AND MontantTTCFact > 1250 AND MontantTTCFact < 5000

Variante pour la dernière ligne :

AND YEAR(DateFact) = 2017 AND MONTH(DateFact) IN (1,2,3);

MISSION 2: GESTION FISCALE

Vous devez:

- Présenter un tableau justifiant les corrections à apporter aux comptes de gestion et aux comptes de TVA, puis effectuer les enregistrements comptables découlant de ces corrections
- Présenter le calcul de la TVA due au titre du mois de mars 2017.

Activité 3.2. : Traitement des opérations relatives à la TVA

3.2.1. Préparation de la déclaration de TVA

Compétence : Appliquer les règles fiscales d'exigibilité, de déductibilité et de territorialité pour le calcul de la TVA due ou du crédit de TVA.

3.2.2. Établissement, contrôle et transmission de la déclaration de TVA

Compétences : Contrôler les déclarations régulières de TVA.

N°	intitulé	Solde	Rectification	Solde	justification
compte		avant	écritures	après	
707100	Ventes en	156 298,00	- 22 630,00	133 668,60	Erreur affectation vente DOM
	France				client BONO considéré
707200	Exportation	88 109,60	+ 22 630,00	110 739,60	comme une exportation
445710	TVA collectée	31 259,60	- 4 526,00	26 733,60	La TVA ne doit pas être
					collectée sur une exportation
					alors qu'elle apparait dans le
					compte de TVA et de client
607100	Achat en France	138 793,60	- 2 510,00	136 083,60	L'opération d'achat dans les
607200	Acquisitions	62 867,60	+ 2 510,00	65 377,60	DOM est considérée comme
	intracommunaut				une acquisition
	aires				intracommunautaire avec une
					erreur de compte d'achat
445660	TVA déductible	27 718,72	- 502,00	27 216,72	Erreur affectation Quarto la
	sur ABS 20% en				TVA déductible doit être
	France				classée en
445662	TVA déductible	12 573,52	+ 502,00	13 075,52	intracommunautaire
	sur acquisition				2 510 x 20%
	intracomm.				
445200	TVA due	12 573,52	+502,00	13 075,52	Auto-liquidation en
	intracommunaut				conséquence de l'acquisition
	aire				intracommunautaire de la
					rectification précédente
					2 510 x 20%

Opérations comptables

Date	Journal	N• compte général	N° compte de tiers	Libellés des opérations	Débit	Crédit		
31/03	OD	707100		Erreur comptabilisation BONO	22 630,00			
		707300				22 630,00		
		445710		TVA sur facture BONO	4 526,00			
		411000	CLIBONO			4 526,00		
31/03	OD	607200		Erreur comptabilisation QUARTO	2 510,00			
		607100				2 510,00		
		445662		TVA sur facture QUARTO	502,00			
		445660				502,00		
		401000	FRQUAR	TVA sur facture QUARTO	502,00			
		445200				502,00		

Correction des soldes des comptes de TVA :

TVA collectée : $31\ 259,60 - 4\ 526,00 = 26\ 733,60$

TVA due intracommunautaire = 12 573,52 + 502,00 = **13**

075,52

TVA déd. / ABS France : 27 718,72 - 502,00 = **27 216,72** TVA déd. / ABS Acg°. Intracom. = 12 573,52 + 502,00 =

13075,52

Calcul de la TVA due :

A: j.lamy@infolight.fr

TVA brute: 26 733,60 + 13 075,52 =

39 809,12

TVA déductible = 27 216,72 + 13 075,52 + 3 254,00 (compte 445661) = **43 546,24** D'où, crédit de TVA = **43 546,24 - 39 809,12 =**

3 737,12 €

MISSION 3: GESTION SOCIALE

Vous devez répondre par mail aux interrogations de Monsieur Lamy et effectuer les vérifications demandées par M. Guillaume.

Activité 4.3 Gestion comptable de la paie et information des salariés

4.3.2 Prise en compte des éléments personnels nécessaires à l'élaboration des bulletins de paie

Compétences :

Renseigner les éléments personnels de la paie et en vérifier la cohérence.

4.3.5 Contrôle et comptabilisation de l'épargne salariale

Compétences:

Effectuer les traitements relatifs à l'épargne salariale, puis procéder à la comptabilisation.

De : servicecomptable @infolight.fr

Le: 31 mars 2017

Objet : votre demande de congé paternité

Monsieur Lamy,

Votre demande de congé paternité a bien été prise en compte, celui-ci se déroulera du vendredi 05 mai 2017 au lundi 15 mai 2017 inclus en application de la réglementation qui prévoit 11 jours (samedi, dimanche et jour férié compris).

Etant donné que la société est soumise à la subrogation des indemnités journalières, votre rémunération sera identique au mois précédent. Lors de la subrogation c'est l'employeur qui perçoit les indemnités journalières de Sécurité Sociale car il maintient le salaire dans son intégralité.

Bien cordialement,

Service comptable

Justification des montants

Intéressement brut de 2015 :

20% * (résultat exploitation N − résultat exploitation N-1) = 20% * (13 565,00 − 3 927,50) = 1 927,50 € Limite 20% * 136 531,00 = 27 306,20 € donc la limite n'est pas atteinte, on garde **1 927,50** €.

Intéressement net de CSG arrondi : 1 927,50 x 0.92 = 1 773,30 €

Soit 1 773,30 / 5 = 354,66 € par salarié (Attention Mme Jules a été embauchée en 2016 donc pas d'intéressement en 2015 pour elle).

Abondement:

Tous les salariés ont affecté leur intéressement au PEE donc théoriquement abondement individuel = 300% * 354,66 = 1 063,98 € ce qui est supérieur au montant maximum de plafond pour tous les salariés (maximum de 1 000,00 € pour les salariés de plus de 5 ans d'ancienneté).

→ donc on applique les limites plafonnées de l'accord.

Pour les salariés ayant plus de 5 ans d'ancienneté (Dambert, Ferry, Guillaume, Lamy) le montant est limité à 1 000,00 € (soit 4 * 1 000,00 = 4 000,00) et pour Laurin dont l'ancienneté est comprise entre 1 an et 5 ans le montant est limité à 500,00 €.

Pour vérification, le total de l'abondement est de 4 000 + 500 = 4 500 € brut.

Après versement de la CSG/CRDS le montant net est de 4 500,00 * 92% = 4 140,00 € (grand livre)

MISSION 4 - Acquisition d'un logiciel

Vous devez répondre aux attentes exprimées par M. Guillaume dans son mail du 31/03/2017.

Activité 1.5. Enregistrement et suivi des opérations relatives aux fournisseurs

154. Enregistrement des factures d'achat de bien, de service et/ou d'acquisition d'immobilisation

Compétences:

Réaliser et valider les enregistrements relatifs aux achats de biens, de services et aux acquisitions d'immobilisation.

Activité 2.3 Réalisation des opérations d'inventaire

2.3.2. Réalisation, enregistrement, contrôle des travaux d'inventaire relatifs aux immobilisations

Compétences :

Analyser, traiter et enregistrer les opérations d'amortissements.

2.3.4. Traitement des amortissements exceptionnels

Compétences :

Analyser, traiter et enregistrer les amortissements exceptionnels selon les textes réglementaires favorables et adaptés à l'entité.

Activité 3.3. : Traitement des opérations relatives aux impôts directs

3.3.2. Détermination du résultat fiscal (BIC ou IS)

Compétences

Déterminer le résultat fiscal imposable dans le cas des BIC et celui de l'IS en identifiant et évaluant les réintégrations et déductions extra comptables nécessaires.

Erreur: Comptabilisation du PGI à son prix d'achat hors remise. Or les immobilisations doivent être comptabilisées à leur coût acquisition.

Solde du compte 205100 = Prix d'achat hors remise du PGI : 9 460,00 €

Solde du compte 615610 = Frais installation PGI : 8 778,50 €

Coût acquisition = 18 238,50 €

(Montant net HT de la facture HSI)

Dotation aux amortissements 2016

Montant à amortir = 18 238,50

Date de départ économique = date d'acquisition = 22/01/2016 sur 5 ans

Date de départ fiscal= premier jour du mois d'acquisition = 01/01/2016 sur 12 mois

Eversies	Fiscal		Economique	dérogatoire		
Exercice	Calcul	Résultat	Calcul	Résultat	Dotation	reprise
2016	18 238,50 x 12 / 12	18 238,50	18 238,50 x ((360 – 22 + 1) / 360)) / 5)	3 434,92	14 803,58	

On acceptera un décompte des jours sur 365 jours.

Mise à jour de la comptabilité

Date	Journal	N° compte général	N° compte de tiers	Libellés des opérations	Débit	Crédit
31/12/2016	OD	205100		Correction facture HSI	8 778,50	
		615610				8 778,50
31/12/2016	OD	681110		Dotation économique	3 434,92	
		280510				3 434,92
31/12/2016	OD	687110		Dotation dérogatoire	14 803,58	
		145000				14 803,58

Impact des écritures dans le résultat comptable avant IS

INTITULE	MONTANT
RESULTAT COMPTABLE PROVISOIRE AVANT IS	22 171,69
+ ANNULATION FRAIS INSTALLATION	+ 8 778,50
- DOTATION AMORTISSEMENT ECONOMIQUE	- 3 434,92
- DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	- 14 803,58
=RESULTAT COMPTABLE PROVISOIRE APRES CORRECTION	12 711,69